

## Au fil de la presse passée...

(Source : Bruno PINOTEAU)

### District du Cher

#### FOOT-BALL

Le District du Cher remet en compétition la Coupe du Cher.

Vu les événements, la Coupe sera disputée par poules géographiques, en zone libre.

Les clubs désirant disputer cette Coupe devront envoyer leur adhésion, accompagnée de la somme de 20 francs, à M. Holub, trésorier du District, à Rosières (Cher), zone libre. Il leur sera envoyé, par retour, le règlement de la Coupe. Les engagements seront reçus jusqu'au 17 décembre.

Le Président : GAULIER.

Les rencontres commenceront le premier dimanche de janvier.

Le District rappelle que la vente des licences et papillons se fait toujours 16, rue Grande, à Châteaumeaux et que l'enregistrement doit se faire au bureau de la S. F. A., 8, rue Grignan, à Marseille, sous pli recommandé.

### DISTRICT DU CHER de Football-Association

Avec l'autorisation de la Ligue du Centre, le District du Cher a décidé d'organiser une grande manifestation sportive au profit du « Secours National ».

L'organisation de cette tâche est confiée à M. Duron, président du B. C. Saint-Amandois, aux dirigeants du District du Cher, MM. Caulier, président, Cottineau, vice-président, Holub, trésorier, Bernon et Vigier, membres.

De plus, le District demande à tous les dirigeants de clubs de collaborer en l'aidant à établir une sélection digne du département du Cher.

Le Président : CAULIER.

## L'Assemblée Générale du District du Cher de Football

**Le R.C. Bourges perd la Coupe du Cher  
et le C.A. Guerchois, pour la 2<sup>me</sup> fois  
la gagne sur le tapis vert**

L'assemblée générale du District du Cher de football s'est tenue hier, au Café des Beaux-Arts. Elle a revêtu une importance particulière du fait de la présence de M. Martial, président de la Ligue de l'Orléanais.

A 9 h. 45, M. Lannoy ouvre la séance. Il est assisté de MM. Margottin, secrétaire général ; Roux, trésorier ; Beauchard, trésorier-adjoint. Les Clubs suivant étaient présents ou représentés : Bengy-sur-Craon, Patro Saint-François, Patro Saint-Henri, R. C. Beffes, E. S. Moulon, U. S. Berry, E. A. C., C. A. Guerchois, J. S. Boulleret, A. S. Jouet, A. S. Marmagne, U. S. Sancerris, Saint-Martin-d'Auxigny, Vraugues, Energies de Vierzon, C. S. Vierzon, E. C. Angillon, R. C. Bourges.

Après quelques mots de bienvenue du président, M. Roux donne lecture du rapport financier, qui laisse apparaître une situation très satisfaisante. Des félicitations sont votées au trésorier.

M. Margotin, dans son rapport moral, retrace l'action du District au cours de la saison. Rappelant les chiffres de la saison 1938-39, où 14 clubs seulement opéraient, il cite, avec une légitime fierté, les chiffres actuels : 60 clubs, 1.146 licenciés. Ces chiffres prouvent la grande vogue du football, qui s'installe dans toutes les communes. M. Margotin expose ensuite la situation du District dans le Comité de l'Orléanais.

Trois clubs : le C. A. Guerchois, l'U. S. du Berry et le Racing-Club de Bourges disputeront les barrages pour l'accession en division d'honneur. M. Margottin est vivement félicité pour son exposé.

L'assemblée générale traite ensuite de l'organisation de la future saison. Un certificat médical devra obligatoirement être joint à toute demande de licence juniors et cadets.

présents ou représentés : Benge-sur-Craon, Patro Saint-François, Patro Saint-Henri, R. C. Beffes, E. S. Moulon, U. S. Berry, B. A. C., C. A. Guerchois, J. S. Boullerey, A. S. Jouet, A. S. Marmagne, U. S. Sancerre, Saint-Martin-d'Auxigny, Veauvais, Energies de Vierzon, C. S. Vierzon, S. C. Angillon, R. C. Bourges.

Après quelques mots de bienvenue du président, M. Roux donne lecture du rapport financier, qui laisse apparaître une situation très satisfaisante. Des félicitations sont votées au trésorier.

M. Margotin, dans son rapport moral, retrace l'action du District au cours de la saison. Rappelant les chiffres de la saison 1938-39, où 14 clubs seulement opèrent, il cite, avec une légitime fierté, les chiffres actuels : 60 clubs, 1.146 licenciés. Ces chiffres prouvent la grande vogue du football, qui s'installe dans toutes les communes. M. Margotin expose ensuite la situation du District dans le Comité de l'Orléanais.

Trois clubs : le C. A. Guerchois, l'U. S. du Berry et le Racing-Club de Bourges disputeront les barrages pour l'accès en division d'honneur. M. Margotin est vivement félicité pour son exposé.

L'assemblée générale traite ensuite de l'organisation de la future saison. Un certificat médical devra obligatoirement être joint à toute demande de licence juniors et cadets. Le District organisera un championnat de promotion, un de première division et un de seconde division ; il fera disputer également la Coupe du Cher. La date limite des engagements est fixée, pour toutes les organisations, au 1<sup>er</sup> août. La cotisation de 100 francs devra parvenir au trésorier du District avant le 30 juin.

Enfin, M. Margotin adresse aux sociétés un appel pressant, afin que chacune désigne une ou plusieurs personnes susceptibles d'arbitrer.

Quelques questions posées par les sociétés sont immédiatement solutionnées, et la séance est levée à 11 h. 45.

Au cours de la réunion, M. Martial, président de la Ligue de l'Orléanais, donne le résultat de la réclamation du C. A. Guerchois contre le R. C. Bourges, pour la finale de la Coupe du Cher. La licence du joueur Fichonnat, du R. C. Bourges, n'était pas valable. — Il s'agit d'une négligence, mais les règlements sont formels. En conséquence, le Racing-Club de Bourges perd la Coupe du Cher au profit du C. A. Guerchois qui, pour la seconde fois, gagne sur le tapis vert.

## E. S. SANCOINS

### Champion du Cher non occupé

En battant Saint-Florent, l'E.S. Sancoins obtenait ce titre envié qui vient ainsi consacrer les efforts faits depuis longtemps par cette formation. Cette victoire fut très méritée et montre la valeur de nos soccers.

C'est dimanche qu'eut lieu cette ultime rencontre devant un nombreux public. En effet, tous les sportifs de la région avaient eu à cœur d'y assister.

Dès le coup d'envoi, les deux adversaires se lancent à fond et l'on sent que chacun fera de son mieux pour arracher la victoire. Sancoins joue contre le vent, assez violent d'ailleurs. Néanmoins, les locaux font preuve de mordant et sept minutes après la mise en jeu, sur un corner tiré par Pierre, Colin, de la tête, marque imparablement. Mais les visiteurs ne se laissent pas décourager et parviendront à égaliser. Peu avant le repos, Pierre donne l'avantage à Sancoins.

Les efforts des locaux ne tarderont pas à être récompensés. A plusieurs reprises, leurs shoots battront la défense adverse. Tissier et Gaucher ajoutent 5 buts à l'actif de l'E.S.S. St-Florent, à plusieurs reprises, lance quelques offensives vite enrayerées. Cependant, les visiteurs, sur une sortie un peu téméraire du goal, marqueront un deuxième but. Et la fin est sifflée sur le score de 7 à 2 en faveur des « rouges » aux acclamations de tous les sportifs présents.

M. Boulé de Sancerre est désigné comme vérificateur aux comptes pour la saison 38-39.

Renouvellement du tiers du Conseil. Sont élus ou réélus : MM. Bernon, Forgereau, Boulé, Holub, Fellman.

M. Vigier de Sancoins, membre suppléant, prend la place de M. Rateau d'Aubigny, membre titulaire démissionnaire.

Membres suppléants ; sont élus : MM. Laurent et Dupont.

L'assemblée discute la proposition du District de la Beauce pour le championnat de promotion. L'assemblée repousse la proposition.

Classement des clubs pour les championnats. — Promotion : 6 clubs : U. S. Dunoise ; C. A. Guerchois ; P. St-François ; U. S. Rosières ; Normalienne Sportive ; A. F. Aubigny.

Première division : 6 clubs : U. S. Sancerre ; U. S. Rosières (r.) ; S. C. Veaugues ; U. S. Guerchoise ; S. C. Châteauneuf ; F. C. Berruyer.

Pour les deuxième et troisième divisions, le bureau établira un classement géographique et étudiera l'élaboration des championnats afin d'éviter de trop longs déplacements aux clubs.

Interpellations : M. Laurent de l'A. S. Jouet maintient sa réclamation sur le joueur Gloaguen, une licence de Vauzelle est donnée à M. Caulier qui demandera des explications à la Ligue du Centre.

Réunion du Conseil du District du Cher, à l'issue de l'Assemblée Générale, élection du bureau : Président : M. Caulier ; Vice-Président : M. Cottineau ; Secrétaire général : M. Forgereau ; Trésorier : M. Holub ; Secrétaire-Adjoint : M. Brisset ; Trésorier-Adjoint : M. Fellman.

Commission de discipline : le Conseil en entier.

Le Conseil se prononce pour un sélectionneur unique : M. Cottineau est élu.

A l'issue de la réunion, M. Caulier remet à Espa, gardien de but de l'U. S. Rosières, le challenge offert par M. Paul Bourgoïn, au meilleur goal du District.

Séance levée à 11 h. 30.

# Chronique Sportive

## District du Berry de Football-Association

Réunion du Conseil d'Administration  
du 31 Mai 1931

*Présents* : MM. Duquesne, président ;  
Maréchal, Bonnin, Grimaud, Braquet, Brunel,  
Chrétien, Maillet.

*Excusés* : MM. Cérémonie, Masset, La-  
roche.

*Démission.* — Le Conseil enregistre la dé-  
mission de M. Carré. Il regrette cette déci-  
sion et exprime à M. Carré sa reconnaissance  
pour le travail accompli. M. Chrétien le  
remplace, conformément aux statuts.

*Candidats au Conseil de la L.C.F.A.* — Les  
candidats proposés à cette élection sont  
MM. Chrétien et Maillet.

*Lecture des procès-verbaux.* — Adoptés.

Après lecture des procès-verbaux, expli-  
cation donnée par le Président, et mise au  
point au cours de laquelle M. Chrétien  
donne quelques éclaircissements, le Conseil  
approuve les décisions du bureau et décide  
d'adresser à tous les Clubs affiliés un his-  
torique des faits passés (à l'unanimité, moins  
une abstention).

*Rapport du vérificateur aux comptes.* —  
M. Rudiger a accepté d'effectuer ce travail,  
mais n'en a pas eu le temps. Cette vérification  
sera faite et le rapport présenté à la pro-  
chaine réunion du Conseil d'administration.

*Médaille des arbitres pour 1930-1931.* —  
Par 6 voix et 2 bulletins blancs, la mé-  
daille d'arbitre est attribuée à M. Grimaud.

Sur la proposition du Président, une mé-  
daille de reconnaissance est attribuée à  
M. Millet, de Mareuil-sur-Arnon, à titre ex-  
ceptionnel. (Bien que non arbitre officiel, à  
assuré la direction de 10 rencontres; créateur  
du Challenge Proudhon).

*Commission des arbitres.* — Le Conseil  
décide que la Commission des arbitres sera,  
comme l'année précédente, élue par les ar-  
bitres, et l'élection entérinée par le  
Conseil d'administration.

*Commission de sélection.* — Sont élus  
MM. Chrétien et Maréchal. Ils proposeront  
le 3<sup>e</sup> membre au prochain Conseil d'admi-  
nistration.

*Délégués du D. B. à l'A. G. de la L.C.F.A.*  
— Sont désignés : MM. Bonnin, vice-pré-  
sident ; Maillet, secrétaire et Chrétien,  
membre du Conseil d'Administration.

# FOOTBALL

## Assemblée générale du District du Cher

du 22 Mai 1938

Après vérification des pouvoirs la séance est ouverte à 9 h. 30.

Membres du Conseil présents : MM. Bernon, Boulé, Brisset, Caulier, Cottineau, Forgereau, Lespiat.

Excusés : MM. Bourgoin, Rateau, Passot.

Absent : M. l'Abbé Bordat.

Les sociétés non représentées devront payer l'amende de 10 francs (décision de l'assemblée générale de 1935).

Le Secrétaire donne lecture des statuts qui seront déposés conformément à la loi. Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Rapport moral. — M. Cottineau retrace les faits qui ont marqué l'activité du district au cours de la saison écoulée, le nombre croissant de clubs affiliés, 23 à ce jour et plusieurs en instance, montre combien le football association est en progression dans le Cher, le secrétaire rappelle l'époque des 6 clubs qui n'est pas si lointaine.

Championnat. — Cette saison les championnats connurent le succès, 20 équipes y participèrent, des félicitations sont données aux vainqueurs, on félicite également les joueurs qui furent sélectionnés. Le secrétaire parle ensuite de la Coupe du Cher qui connut elle aussi un grand succès, il remercie le donateur M. de Contades, le créateur M. Roux, félicite les finalistes et lance un appel pour la saison 38-39. En terminant son rapport, M. Cottineau remercie tous les clubs pour la confiance témoignée jusqu'ici.

M. Forgereau, trésorier, donne ensuite lecture du rapport financier.

M. Brisset, vérificateur aux comptes constate la parfaite régularité de la comptabilité du District et adresse des félicitations à M. Forgereau.

Les trois rapports

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du Sous-District du Cher

du 11 Mai 1933

Clubs représentés à la réunion : U. S. de Dun ; U. S. de Rosières ; Patronage Saint-François ; U. A. Charost ; U. S. Guercistat ; U. S. Sancerre ; U. S. Bigny ; C. F. Focault de Rosiers ; C. A. Guercistat ; Normaliens Sportive ; A. S. de Joussour-Aubols ; U. S. d'Asnières.

A 10 heures le Président ouvre la séance et passe la parole au secrétaire, qui donne lecture du rapport moral et financier de la saison 1932-1933. Sur la demande du Secrétaire la décision suivante est adoptée à l'unanimité : « Pour éviter des frais trop grands pour la cause du Cher, dorénavant toute demande quelle qu'elle soit faite au Secrétariat, devra être accompagnée du timbre pour la réponse sinon il ne sera pas répondu.

**Championnats.** — Le bureau est heureux de féliciter les Clubs du Cher pour les beaux résultats qu'ils ont obtenus cette année, notamment l'U. S. de Dun en promotion ; l'U. S. Asnières, Champion du Berry première série ; l'U. S. Néronde, Champion du Cher, troisième série.

**Matchs de sélection.** — La propagande faite cette saison dans le département par le sous-district a déjà porté ses fruits. C'est d'abord le match de Pré-Sélection, à Rosières, qui a obtenu un succès retentissant et qui a permis de mettre sur pied une excellente équipe représentative du Cher.

Puis c'est le match Cher-Nievre, à La Guerche, où le Cher a prouvé sa valeur et remporté le gain du match par le score de 5 buts à 3. Désormais ce match Cher-Nievre se disputera tous les ans, l'an prochain dans la Nievre.

**Match Cher-Indre.** — Le Secrétaire donne lecture de la lettre du District de Châteauneuf concernant le match Cher-Indre, qui ne pourra avoir lieu cette année. L'Assemblée déplore cette décision et demande le rétablissement de ce match l'an prochain. Le Secrétaire général est chargé de porter ce vœu devant l'Assemblée générale du District à Châteauneuf.

**Renouvellement des membres du bureau et de la Commission sportive.** — Aucun règlement intérieur du S.-D. n'étant prévu, il est procédé au renouvellement total des membres. Sont élus pour la saison 33-34 :

**Composition du Bureau.** — *Président* : M. Barraud, de Bigny ; *Secrétaire général* : M. Cottineau, de Rosières ; *Treasorier* : M. Potron, de Rosiers ; *Membre* : M. Berthon, de Dun.

**Composition de la Commission Sportive.** — MM. Caulier, à Rosières ; Abbé Bortal, du Patronage Saint-François ; Brisset, de la Normaliens Sportive ; Boulet, de la C. F. Focault de Rosiers.

titres.

### Clubs affiliés dans le Cher

D'après les règlements de la F. F. A., il est interdit à tout club affilié de conclure un match avec un club non affilié. Comme récompense, voici la liste des clubs affiliés dans le Cher : S. C. Aubigny, Fraternelle d'Aubigny, C. S. Argent-sur-Bauldre, U. S. Antioches, A. S. Baucy, F. C. Berruyer, U. S. Château-mellant, S. C. Le Châtelet, S. C. Châteauneuf, U. A. Charost, U. S. Culan, U. S. de Den, C. S. Poëcy, U. S. Graçay, U. S. Henrichemont, A. S. Jouet-sur-l'Aubois, U. S. Guerroise, C. A. Guerrois, S. C. Levet, F. C. Mehun, S. A. Menetou-Salon, U. S. Néronde, Normalienne de Bourges, Patronage Saint-François, U. S. Rosières, U. S. Sancerre, S. C. Saint-Amand, S. C. Veaugues.

*Le Secrétaire général, COTTINEAU.*



M. COTTINEAU  
Sélectionneur unique du District  
du Cher



*Raoul HAMELIN*

*Consul de l'U. V. F. à Mehun-sur-Yèvre,  
grand animateur du sport, chargé de l'orga-  
nisation du « Challenge Mehunois de cyclo-  
tourisme. »*

## FOOTBALL-ASSOCIATION

# SOUS-DISTRICT DU CHER

Compte rendu de la réunion générale  
à Bourges, le 29 Juillet

La séance est ouverte à 10 heures par le Président, M. DARRAULT, Assisté à la séance par M. BEAULT, secrétaire général à Châteauneuf ; DARRAULT, COSTINEAU, BODLET, membres de Bourges ; CAULLIER, BERRON, BRISSET, membres de la Commission.

Aussi, en outre, à la réunion, M. TRINTEAC, chargé de *Le Dépeche du Berry*.

Sociétés représentées : U. S. de Dun ; U. S. Bourges ; Normandienne Sportive ; U. S. Châteauneuf ; U. S. de Sancerye ; U. S. Bigny ; S. C. Saint-Amandois ; Club Polonais de Bourges.

Le Président passe la parole au Secrétaire, qui donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, puis un rapport moral sur le marche du Sous-District. Il termine ce rapport en demandant qu'un grand effort soit fait de la part des Sociétés existantes et que d'abord le plus grand nombre puisse de clubs engagés dans les Championnats, puis de compter également le plus possible de Sociétés affiliées dans le Cher.

Championnats. — Pour la saison 23, le Sous-District a créé deux divisions : une première et une troisième. (Il n'est naturellement pas question de Dun, qui jouera à Promotion).

La première division groupera d'abord les trois clubs classés déjà la saison dernière : U. S. Guerrois ; S. C. Châteauneuf ; U. S. Bourges. Puis, dans un but d'émulation et aussi de propagande, le Bureau a décidé de joindre à ces trois clubs, les clubs suivants :

Footsage Saint-François, Mehun, C. A. Guerrois, Chiriac.

Nota. — Ces derniers clubs voudront bien échanger de suite leur accord au secrétaire.

La troisième division se fera en trois séries

## SOUS-DISTRICT DU CHER

### Homologation des matches de championnats Championnat 1<sup>re</sup> Division

6 octobre : U. S. Bancerre bat F. C. Mehun,  
par 3 buts à 1.

13 octobre : P. S. François bat U. S. Néron-  
des, par 3 buts à 2 ; Normalienne de Bourges  
bat U. A. Charost, par 1 but à 0.

### Championnat 2<sup>e</sup> Division

13 octobre : U. S. Henrichemont bat C. F.  
Rosières, par forfait.

### Réunion du Sous-District à Bourges

MM. Laureau, président de la Commission  
des Arbitres de la L. C. F. A., et Leroy, arbitre  
fédéral, viendront dimanche prochain, 27  
octobre, donner une conférence d'arbitrage à  
Bourges. La réunion aura lieu au siège social,  
Grand Café, à Bourges, à 9 h. 30 très précises.

Sont spécialement convoqués à cette impor-  
tante réunion : tous les arbitres officiels et  
candidats arbitres du Cher. Présence indis-  
pensable. De plus, tous les membres du Sous-  
District devront également être présents à la  
réunion.

Le Secrétaire général du Cher : CORTINEAU,

du Berry.

En l'absence du Président, M. Cauller, doyen d'âge du Conseil, ouvre la séance. Le Trésorier donne lecture de la situation financière et constate que plusieurs Clubs ne sont pas encore en règle vis-à-vis du S. D. Le Secrétaire fait un appel pressant auprès de ces Clubs pour régler de toute urgence les sommes dues.

**Prévision d'arbitrage.** — Suivant les décisions du District du Berry, le S. D. appliquera les règles suivantes : la prévision d'arbitrage est fixée à 75 fr. pour toutes les divisions. Tous les Clubs engagés ou désirant s'engager dans les championnats sont priés d'en tenir compte et d'envoyer de toute urgence le montant à M. Forgeron, trésorier, à Rosières.

**Championnats.** — Le classement s'établit comme suit :

**Promotion :** U. S. de Dun, U. S. de Rosières, Patronage Saint-François.

**1<sup>re</sup> division :** Normalienne de Bourges, U. S. de Sancerre, U. A. Charost, F. C. Mehun, C. A. Guerchois, U. S. Nérondes.

**2<sup>e</sup> division :** U. S. Guerchoise, C. S. Poëcy, U. S. Rosières (équipe 2<sup>e</sup>), S. C. Châteauneuf.

**3<sup>e</sup> division :** U. S. Guerchoise (équipe 2<sup>e</sup>), Fraternelle d'Aubigny, U. S. Vesugues, F. C. Berruyer.

**Demande de l'U. S. Guerchoise.** — L'U. S. Guerchoise ayant demandé à être classée en 1<sup>re</sup> division il s'ensuit une délibération importante et le Conseil prend la décision suivante :

Le nombre des Clubs engagés dans la 1<sup>re</sup> division est fixé à 6. Ces 6 Clubs sont ceux déjà cités plus haut. Toutefois si un de ces Clubs déclare forfait, le premier de la division inférieure, l'U. S. Guerchoise montera en 1<sup>re</sup> division. Si 2 Clubs de 1<sup>re</sup> division déclarent forfait, les deux premiers Clubs de 2<sup>e</sup> division monteront automatiquement.

**Clubs affiliés dans le Cher.** — A la liste parue déjà dans la presse, le Secrétaire du Cher porte à la connaissance de tous les Clubs l'additif suivant : A. S. Marmagne, U. S. de Saint-Florent, U. S. Charenton, Clubs régulièrement affiliés à la F. A. et à la L. C. F. A.

**Calendrier des championnats.** — Le calendrier des rencontres paraîtra dans quelques jours et sera transmis directement aux Clubs intéressés.

**Matchs de sélection.** — Le Sous-District adresse des sincères remerciements au C. A. Guerchois et à l'U. S. Sancerre qui veulent bien organiser cette saison chez eux les mat-

## Mis en minorité sur le vote du projet de création d'un championnat des réserves

# LE CONSEIL DU DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL DÉMISSIONNE

Le district du Cher de football n'a plus de bureau, tous les membres du conseil ayant donné leur démission hier au cours de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Bourges, salle de la Caisse d'Épargne. Le ton des débats, qui, jusque-là, s'étaient déroulés normalement, haussa d'une octave lorsque l'on aborda la discussion du vœu de M. Hubert Gaulier de l'U.S. Rosières. Le vœu demandait la création d'un championnat des Réserves, ce championnat dans l'esprit de M. Caulier ayant pour principal effet d'éviter que la compétition de première division soit faussée. M. Caulier demandait l'application immédiate de son projet au cas où il serait accepté.

Précisons pour la bonne compréhension des choses qu'il est certain que les équipes réserves dont la composition varie chaque dimanche suivant celle des équipes premières faussent parfois les championnats par l'irrégularité de leurs résultats. M. Caulier et le S.C. St-Amand lequel avait également présenté un vœu rejoignant celui du représentant de l'U.S. Rosières avaient donc pensé réunir toutes les équipes réserves et notamment celles des clubs d'honneur et de promotion dans un même championnat.

Le conseil du district, à l'exception de son président, M. Duron se déclara hostile au vœu en raison de ses difficultés d'application et proposa d'étudier sérieusement un projet qu'il présenterait à l'assemblée générale de l'an prochain.

M. Lambert (C.S. Argent) deman-

da le maintien des réserves en première division, mais leur mise hors classement. M. Verdier (St-Florent) se montra partisan d'un referendum. De nombreuses autres interventions furent faites pour soutenir le projet de M. Caulier et surtout pour insister sur son application immédiate.

Finalement, il fut décidé de passer au vote. M. Beauchard précisa qu'en cas d'approbation du projet, le conseil démissionnerait. Le vœu de M. Caulier fut approuvé par 91 voix à 67.

La réunion se termina dans la confusion générale. Plusieurs membres du bureau démissionnaire quittèrent immédiatement leur place. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée prochainement.

### LES ELECTIONS

Soulignons que bien qu'en contradiction avec les membres du conseil sur le projet du championnat des réserves, les représentants des clubs présents à la réunion leur ont par ailleurs témoigné une entière confiance et souhaitent leur maintien aux postes de direction. MM. Beauchard, Clément, Roux et Testard, membres sortants, avaient, au cours de l'assemblée été réélus à une forte majorité.

L'élection du remplaçant de M. Poupat fut plus laborieuse. Ce n'est qu'au 3<sup>e</sup> tour que M. Aurat (S.C. Châteauneuf) avait été élu par 98 voix contre 75 à M. Diennet (Indé-

pendant Bourges). MM. Aurat et Diennet restaient seuls en lice au 3<sup>e</sup> tour. Les autres candidats, MM. Gerbault, Borghero, Linard, Smeraldi et Michaud s'étant retirés.

### EN 1956, L'ASSEMBLEE GENERALE AURA LIEU A QUINCY

Le premier vœu présenté par le R.C. Quincy avait fait l'unanimité ; le R.C. Quincy proposait la décentralisation des assemblées générales du district et avançait sa candidature pour l'organisation de l'assemblée générale de 1956. A la presque unanimité, le vœu avait été approuvé.

C'est donc à Quincy que le district tiendra l'an prochain son assemblée générale.

### 74 CLUBS, 3.107 LICENCES

Les incidents relatés plus haut nous ont obligé à ne pas respecter l'ordre chronologique des débats, que présidait M. Duron entouré de MM. Beauchard, secrétaire général ; Champault, trésorier ; Milhiet, Roux et Bernon, vice-président.

Dans son rapport moral, M. Beauchard souligna que pour ses effectifs (74 clubs et 3.107 licenciés) le district du Cher restait le second de la ligue.

M. Champault présenta le bilan financier qui s'équilibre à 506.576 francs pour la caisse du district et 488.202 frs. pour la caisse de secours moral et financier avaient été approuvés à l'unanimité. Les rapports aux joueurs blessés. Les rapports

ete.  
in.  
ni-  
-  
r  
»

# N'ayant pu se départager le C.A.J.O. et le S.C. BEFFES rejoueront la finale de la Coupe Pichonnat

Bourges, stade de l'Île-d'Or. — La finale de la Coupe Pichonnat, opposant les juniors du C.A.J.O. Vierzon à ceux du S.C. Beffes s'est terminée dans la confusion. En effet, lorsque M. Briisset, l'arbitre, siffla la fin du temps réglementaire, le score était nul : 2 à 2.

Pour des juniors, il ne saurait être question de disputer des prolongations. Mais on ignorait si l'une des équipes devait être déclarée victorieuse au bénéfice de l'âge ou si la partie devait être rejouée. Et comme il n'y avait au Stade aucun membre du District du Cher (dont le Conseil est, on le sait, en majorité ou en totalité démissionnaire) la question ne fut pas tranchée définitivement. Mais il semble bien qu'on verra une nouvelle édition de cette finale.

## La partie

La partie disputée hier devant une galerie réduite, sur un terrain humide, revêtit deux aspects bien différents. Avant la pause, les deux équipes s'efforcèrent de construire du jeu et pratiquèrent un football rapide, souvent agréable. En seconde mi-temps, la fatigue se fit sentir. Les chutes se multiplièrent sur le sol glissant. Le ballon, alourdi par la pluie, n'était plus utilisé qu'avec difficulté et le jeu devint haché, médiocre, fait de

multiples accrochages où chacun eut sa part de responsabilité.

Les deux équipes étaient ainsi constituées :

S.C. Beffes. — Tomasov ; Houard, Goussot, Mallet ; Quenault, Rotat ; Corti, Langour, Estelvino, Da Costa, Haspa.

C.A.J.O. — Meunier ; Raymondeau, Chaumette, Bombeix ; Mazeller, Périn ; Larchevêque, Lastu, Hardouin, Vaz, Défait.

Au repos, le score était de 1 à 1, Beffes ayant ouvert le score à la 27' par Langout à la suite d'un coup franc bien botté et le C.A.J.O. ayant égalisé à la 35' par Lastu.

En second mi-temps, le C.A.J.O. prit l'avantage à la 55' par son ailier gauche, le goal beffois n'ayant pu que détourner un shot de l'ailier droit.

Beffes égale à la 70' par Quenault. Ce but, toutefois, est sujet à caution, deux Beffois étant hors-jeu quand ils bousculèrent le goal, qui laissa échapper la balle.

Avant la fin, chaque équipe eut de bonnes occasions, mais ne sut pas en profiter. Le C.A.J.O. jouait à dix, Lastu ayant été renvoyé au vestiaire par l'arbitre.

Finalement le match nul représente bien la physionomie de la partie, car si le C.A.J.O. pratiqua un jeu plus ordonné, les Beffois furent plus actifs et volontaires.